

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1269-2019

EST par les présentes donné, par la soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 2 juillet 2019, a adopté le règlement décrit ci-dessous, soit :


1269-2019 *Décrétant une dépense et un emprunt de 1 735 500 \$ pour la réalisation de travaux de rénovation et la mise à niveau de la station de production de l'eau potable*

La Municipalité a reçu le 30 août 2019, l'approbation requise par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter les règlements au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité. Consultez le procès-verbal de la date à laquelle le règlement fut adopté à l'adresse suivante : stesophie.ca/Assemblees-municipales.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 3^e jour du mois de septembre 2019.



France Charlebois,
Directrice du greffe et
secrétaire-trésorière adjointe

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT N° 1269-2019

Certificat de publication (article 420)

Tel que prévu au règlement n° 1254-2018 adopté le 11 décembre 2018, je soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai affichée le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité www.stesophie.ca et sur le babillard situé à l'entrée de l'Hôtel de Ville le 3 septembre 2019.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,
Ce 3^e jour du mois de septembre 2019.



France Charlebois,
Directrice du greffe et
secrétaire-trésorière adjointe